



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 24.01.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Laurent BAYART - Eric THOMY – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Sophie DIEMER donne procuration de vote à Madame Elisabeth DEISS
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric THOMY

Étaient absentes excusées :

Madame Désirée HUBER - Madame Valérie WEHN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 2 février 2023

Publié sur le site internet de la commune le 2 février 2023

Le Maire, Béatrice BULOU



6. Modification du règlement intérieur du Service Enfance

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 19

Conseillers
absents : 8
dont 6 avec procuration

La Commission enfance, petite enfance, jeunesse et affaires scolaires a travaillé en collaboration avec la directrice du service enfance à une refonte des tarifs et du règlement intérieur du service enfance à l'automne 2021.

En pratique, les conditions d'annulation en cas d'absence d'un enseignant sont jugées trop contraignantes.

En outre, le changement de prestataire de la restauration au 1^{er} janvier 2023 a des conséquences sur la prise en charge des Projets d'Accueil Individualisé.

Partant de ces constats, il est proposé d'apporter trois modifications au règlement intérieur :

- La précision quant à la notion de 7 jours d'absence, ouvrés ou non, en une semaine
- La possibilité d'annuler le repas jusqu'à 9h en cas d'absence d'un enseignant,
- L'éviction alimentaire à la demande des parents après lecture du menu, quelle que soit la période

Le règlement intérieur est joint en annexe.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adopter ce nouveau règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

ADOpte le nouveau règlement intérieur du service enfance à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 21 Voix pour

4 Abstentions : Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER - Grégory RICHERT (procuration de vote)

Mundolsheim, le 2 février 2023

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Nicolas SCHMITT